

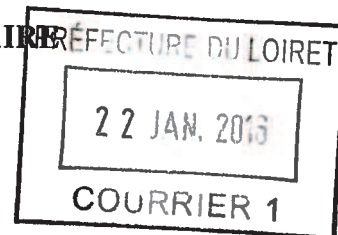


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 janvier 2016

2/16

Date d'affichage : 22/01/16



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 19 janvier 2016
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Manuela CHARTIER à M. Dominique DESSAGNES, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT, Mme Michèle CORMERY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Décision modificative n°1 au budget annexe du SPANC

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice en cours (2015).

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement	:	0,00 €	Recettes de fonctionnement	de :	0,00 €
Dépenses d'investissement	:	-4 000,00 €	Recettes d'investissement	:	-4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 22 janvier 2016

